



COMMUNE DE PRANGINS
MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS No 15/07
AU CONSEIL COMMUNAL

DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE DE FR. 65'000.-
EN VUE DE LA TRANSFORMATION
DE L'AUBERGE COMMUNALE

ANDRÉ FISCHER, MUNICIPAL RESPONSABLE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Toute intervention de réfection ou rénovation de l'auberge est intimement liée au sort de la grande salle attenante. De même toute transformation des 3 bâtiments se situant derrière l'auberge est dépendante de la démolition de la grande salle. Cette interdépendance est contraignante puisqu'elle oblige la Municipalité à raisonner simultanément sur trois plans et à faire des propositions qui induisent un processus de décisions en cascade. Cette situation complexe pourrait expliquer partiellement l'état de délabrement des bâtiments derrière l'auberge communale. La Municipalité a donc décidé d'une part de donner suite à la décision de démolition de la grande salle prise en 2003. Et d'autre part de valoriser les derniers bâtiments du centre du village en état précaire. Ainsi, la rénovation de l'auberge peut aussi se faire sans risque de faux pas.

2. Historique

L'Auberge communale "L'Union" a fait l'objet d'une transformation lourde en 1978. Elle a bénéficié de petits travaux d'entretien général. Si l'état général est bon, une amélioration de l'isolation thermique et des équipements était devenue nécessaire. Les portes extérieures ont été changées ou équipées de joints. La chaufferie a été assainie en 2004. Toutes les fenêtres ont été changées pour un modèle à vitrage isolant. Egalement, une mise au goût du jour des chambres et salles à disposition de la clientèle est un impératif commercial. (chambre avec douche-WC, toilettes accessibles aux handicapés, ventilation, etc.). La Municipalité a mandaté le bureau d'architecture de Monsieur Pierre-Alain COUVREU, à Vich, pour étudier un avant-projet de transformations de ce bâtiment. Cette étude avait été mise en veilleuse, étant liée au sort de la grande salle. En 2006, 4 variantes chiffrées en avant projet ont été soumises à la Municipalité. La Municipalité a arrêté son choix et renoncé à la création d'une salle à manger supplémentaire de 31 places.

3. Options envisagées et choix d'un concept

Comme mentionné dans le préavis No 14/07, la Municipalité désire maintenir une Auberge "populaire", c'est-à-dire de bonne qualité à des prix raisonnables. Le projet présenté est modéré et ne devrait pas mettre l'exploitation en difficulté.

La Municipalité a, pour l'instant, renoncé à un projet d'amélioration de l'exploitation de l'Auberge prévoyant principalement la création d'une salle à manger d'environ 30 places, construite sur les caves existantes de l'Auberge.

Par contre, elle veut donner suite aux désirs de l'exploitant qui est d'équiper les chambres existantes avec douches et WC. Ainsi le visiteur de passage disposera de chambres simples et confortables, mais sans luxe et d'une auberge répondant aux normes actuelles.

De ce fait, l'Exécutif présente un préavis allant dans ce sens.

Le mandat d'étude confié à l'architecte est de finaliser le choix de la variante choisie et de chiffrer le crédit d'investissement, soumissions rentrées, selon le cahier des charges suivant :

- La transformation des chambres avec création de douches et WC.
- L'aménagement de 2 WC au rez-de-chaussée, accessibles aux handicapés.
- L'aménagement de la terrasse sur les caves existantes.
- L'estimation des coûts de construction d'un garage souterrain éventuel.
- Prévoir l'aménagement de l'esplanade et du passage entre l'Auberge et la Passade en zone piétonne. Cet aménagement sera exécuté après transformation des immeubles mis en valeur après démolition de la grande salle. Il fera l'objet d'un préavis.

Le crédit d'étude demandé permettra donc d'élaborer un projet d'amélioration de l'Auberge et non de rénovation.

Ce lieu public, situé en plein centre du village, facteur d'animations et de vie, sera, ainsi, parfaitement mis en valeur et contribuera à la qualité esthétique et spatiale du cœur de la localité.

4. Proposition

A titre d'information et pour vous permettre d'appréhender le dossier dans son intégralité, voici quelques informations complémentaires :

Budget global provisoire probable : Fr. 670'000.--

Aménagement de l'auberge :

- Démolition de l'escalier d'accès à la galerie, fermeture de la trémie d'escalier et adaptation de l'appartement du 1^{er} étage.
- Aménagement de toilettes à la place du foyer
- Réfection de la façade Lausanne de l'auberge, pose de fenêtre et porte fenêtres.
- Etanchéité sur le sous-sol de l'auberge et création d'une terrasse.

Montant global des travaux évalué à : Fr. 370'000.--

Aménagement de douches pour les chambres de l'auberge :

- Transformation totale des combles pour réaliser un groupe de 5 chambres avec douches complètes (lavabo, WC et douche)
- Création de faux-plafonds à l'étage et des gaines techniques nécessaires.

Montant global des travaux évalué à : Fr. 300'000.--

La préétude est déjà partiellement effectuée.

Le crédit d'étude demandé comprend les honoraires d'architecte, à savoir :

- Projet avec mise à l'enquête, dessins d'exécution et appel d'offres.
- Estimation des coûts des autres sujets
- Frais et débours, taxe de mise à l'enquête incluse

Pour information :

Honoraires déjà dépensés pour l'avant projet Fr. 8'000.--

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 15/07 concernant la demande d'un crédit d'étude de **Fr. 65'000.--**, en vue de la transformation de l'auberge,
vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- 1) d'adopter le préavis municipal No 15/07 concernant la demande d'un crédit d'étude de **Fr. 65'000.--**, en vue de la transformation de l'auberge,
- 2) d'accorder un crédit de **Fr. 65'000.--** pour la réalisation de l'étude en question,
- 3) de financer cette opération conformément aux dispositions de l'art. 17, lettre h), du Règlement du Conseil communal, et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs,
- 4) de porter au budget de fonctionnement, durant 30 ans, la somme de **Fr. 2'167.--** par année au titre d'amortissement de l'ouvrage.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 12 février 2007, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

H.-R. Kappeler

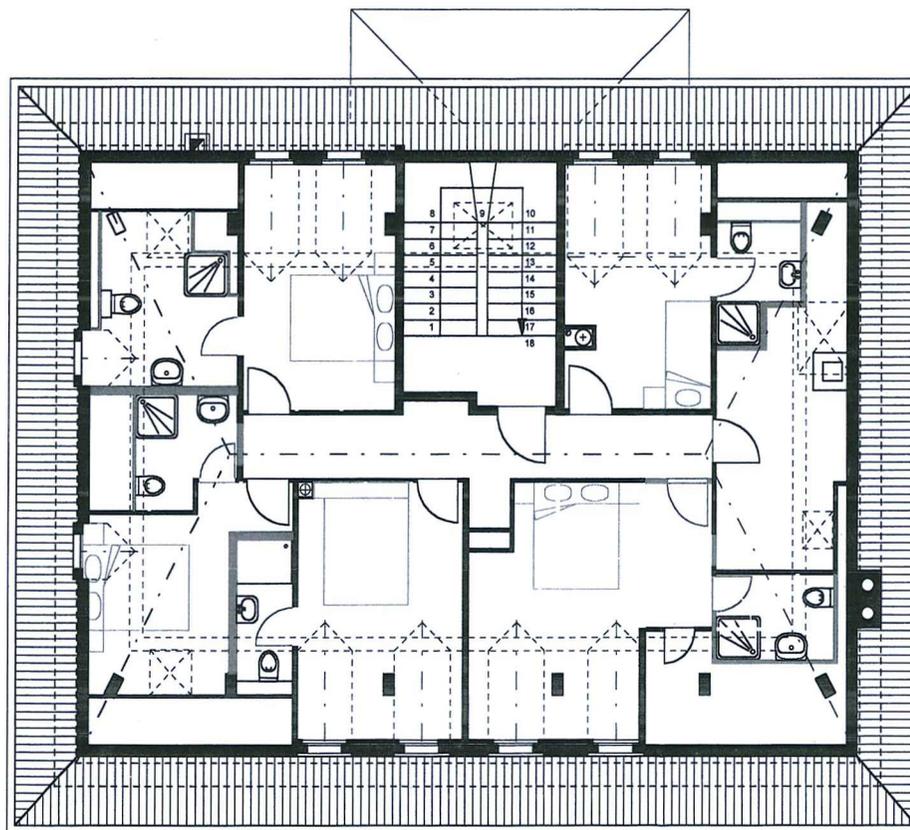


Le Secrétaire

A. Zähringer

Annexe : 1 jeu de plans.

Auberge communale à PRANGINS	juillet 2006
Projet de douches aux Combles	Ech. 1/100
Pierre-Alain COUVREU architecte EPFL-SIA 1267 VICH	
tél. 022 364 61 15	E-mail: pa.couvreu@dplanet.ch



Auberge communale à PRANGINS	janvier 2007
Rez	
Pierre-Alain COUVREU	architecte EPFL-SIA 1267 VICH
tél. 022 364 61 15	E-mail: pa.couvreu@dplanet.ch

